



## **PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE POUR LES ACTIVITES DE PLEIN AIR**

---

### **Synthèse**

Trois engagements pris par la profession pour favoriser une reprise rapide des activités de Loisirs de Plein Air en toute sécurité :

1. Réduction de la capacité d'accueil en activité de 1/3 lorsque les activités sont pratiquées dans un espace restreint.
  2. Aménagements des entreprises pour faire respecter les gestes barrières
  3. Mesures d'hygiène renforcées au sein des entreprises
- 

### **Rappel du contexte**

Les activités de plein air se pratiquent hors des infrastructures couvertes dans un rapport dynamique avec les éléments de la nature.

En sortie de période de confinement les Français auront besoin de nos prestations pour évacuer le stress lié à la peur des lieux publics et/ou peur de la foule, phobies liées à l'espace et aux personnes qui s'y trouvent.

Depuis la fermeture de la totalité de nos entreprises le 15 mars dernier, l'ensemble des acteurs du secteur se mobilise pour apporter à leurs clients des réponses commerciales et des solutions pour envisager une reprise d'activités économique.

Le secteur des activités de loisir de la branche sport est composé d'environ (+/-) 8 à 10.000 TPE-PME employant quelques (+/-) 15 à 20.000 salariés. Elles sont géographiquement situées sur l'ensemble du territoire national.

Au même titre que le reste des secteurs économiques nous sommes confrontés à des difficultés financières très importantes. La saison estivale, en métropole, devait débiter ces derniers jours, à contrario de celles Outre-mer qui débute en décembre et où les entreprises liées aux activités de plein air auront besoin d'un accompagnement spécifique.

**Nous sommes inquiets pour la saison estivale touristique.**

**En parallèle des mesures d'accompagnement proposées par le gouvernement, qui permettent de soulager à court terme la trésorerie de la plupart des entreprises, nous nous mobilisons pour anticiper et organiser la reprise de nos activités et l'accueil de nos clients dans les meilleures conditions.**

**Les professionnels du secteur s'engagent à le faire de manière responsable et organisée pour protéger la santé de leurs clients et de leurs salariés.**

### **Trois engagements du secteur pour faciliter la réouverture rapide de nos entreprises**

**Dans l'hypothèse d'une reprise progressive et potentiellement partielle de nos activités, la profession se mobilise pour une réouverture la plus rapide possible et se propose d'anticiper les mesures nécessaires, conjointement avec le gouvernement, pour accueillir les clients dans les meilleures conditions de sécurité.**

**Nos activités sont des activités de plein air, les moments où les clients se trouvent être en grande concentration sont facilement identifiables : Accueil / Vestiaires / Briefing / éventuellement transport sur site d'activités.**

**En conséquence les activités d'accueil et/ou d'encaissement des prestations seront gérées comme le sont les caisses des supermarchés, avec marquage et respect des distances de distanciations.**

**Pour informations : Mise en avant des outils de réservations et de paiements en ligne (lorsqu'ils sont disponibles / ou existant), présentation des activités et parcours à travers des panneaux, kakemono, vidéos...**

#### **1. Une gestion raisonnée de la fréquentation en fonction de la capacité d'accueil en activité de chaque entreprise**

**Nous nous engageons à organiser et à encadrer la fréquentation de nos activités de la manière suivante :**

**Nous proposons, afin de garantir largement la distance minimum d'1m préconisée dans le cadre des gestes barrières, de réduire la capacité d'accueil en activité de 1/3 lorsque les activités sont pratiquées dans un espace restreint.**

**Des directives strictes seront communiquées aux clients et à nos équipes pour expliquer les restrictions ci-dessus afin de les faire respecter rigoureusement.**

#### **2. Des aménagements au sein des entreprises pour faire respecter les gestes barrières**

**Les entreprises réaliseront avant leur réouverture les aménagements temporaires ci-dessous afin de renforcer la sécurité de leurs clients et de leur personnel :**

**Marquage au sol des distances minimum entre les personnes à l'accueil-distribution du matériel**

**Mise en place de recommandations d'utilisation de nos équipements à destination de nos clients, méthode de la double désinfection, briefing en extérieur obligatoires et respect des distanciations sociales.**

**Nous proposons également de réserver les vestiaires au seul dépôt des vêtements (pas de change pas de promiscuités...) et cela en y appliquant la règle d'une personne à la fois pour 5m²**

**Fermeture des douches pendant les premières semaines de réouverture**

**Pratique autant que possible de la méthode de la marche en avant pour éviter que les clients et personnels ne se croisent dans des espaces réduits.**

### **3. Des mesures d'hygiène renforcées**

**Nous nous engageons également à mettre en place des mesures d'hygiène sanitaires renforcées au sein des entreprises, sous différentes formes :**

**Mise à disposition de produits désinfectants pour tous les clients et dans les locaux du personnel**

**Renforcement des cycles de nettoyage, avec une attention particulière pour les équipements collectifs et équipements en location**

**Communication renforcée auprès de tous les clients, sur l'importance des gestes barrières et sur le respect des mesures d'hygiène en vigueur**

## **MESURES GENERALISTES A DESTINATION DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITES DE PLEIN AIR**

---

### **Matériel collectif**

**Le personnel doit s'assurer, que le matériel est désinfecté suivant la méthode de double désinfection :**

**Une fois à la prise du matériel par le client utilisateur**

**Une fois à la fin d'utilisation du matériel par le client utilisateur**

- o **Les échanges de matériel en cours de séance sont à proscrire**

### **Matériel en prêt**

**Vêtements néoprène**

- **Désinfecter les vêtements en utilisant un produit conforme, respecter les conditions d'utilisations (dose, temps de trempage, rinçage)**
- **Pour éviter une surcharge de travail au salarié et en particulier concernant le port des charges, les clients seront invités à suivre l'opération de désinfection de bout en bout (trempage, rinçage, étendage)**

## APPRENTISSAGE DE CERTAINS GESTES TECHNIQUES

---

Dans certaines activités (plongée sous-marine) certains exercices dits de sécurité tels que le passage d'embouts (simulation de panne d'air) ou en Rafting (ramassage personne tombé à l'eau) sont à proscrire. La simulation doit être la règle.

## SPECIFICITES ACTIVITES

---

### Activités jet ski et assimilées

- Organiser l'accès aux pontons
- Pratiquer la désinfection des poignées et selles des jet-ski
- Proscrire les baptêmes moniteur

### –client Activités subaquatiques ;

- Détendeurs : désinfection stricte en regard de l'Art A 322-8 du CdS.
- Pour éviter tout risque de contamination en cas de panne d'air, rendre obligatoire l'emploi d'un détendeur de secours dès le premier niveau de pratique (exception faite des baptêmes).
- Prévoir une désinfection des détendeurs de secours appartenant aux clients, pour éviter tout risque de contamination dans le cas d'une utilisation à la suite d'une panne d'air.
- Masques : double désinfection.
- Palmes : double désinfection.
- Gilet stabilisateur : désinfection de l'inflateur.
- Après désinfection, proscrire tout trempage ou rinçage dans des bacs communs.

### Activités Rafting et assimilées

- o Employer la méthode de la double désinfection ;
- o des casques
- o des pagaies

### Activités de type paintball

- o Employer la méthode de la double désinfection ;
- o des masques,
- o des marqueurs
- o prioriser les combinaisons

### jetables En bubble foot :

- o Employer la méthode de la double désinfection

### des bulles. Archery tag : idem

En synthèse, nous mettrons tout en œuvre pour assurer une reprise rapide de notre activité.

Au cours des semaines suivant la réouverture, nous nous engageons à renforcer ou alléger ces mesures en étroite coordination avec le Ministère des Solidarités et de la Santé et le Ministère des Sports afin d'adapter notre dispositif aux exigences sanitaires.

Nous restons à votre disposition pour préciser ces différentes mesures et faciliter ainsi une réouverture rapide à l'issue de la période de confinement strict actuellement en vigueur.